



Exumation de mon epouse

Par **Jb2a**, le **01/02/2022 à 06:57**

Bonjour
Je me suis marié en 1988 mon épouse est décédé en octobre 2017 à l'âge de 51 ans à la suite d'un cancer.
Nous n'avons pas eue d'enfants.
Ces parents vivaient sous notre toit depuis 1989 jusqu'au jour de son décès.
Ma belle mère est décédée en décembre de la même année que mon épouse.
Donc me suis retrouvé seul avec mon beau père.
En avril 2018 j'ai commencé à prendre un peu d'air en sortant et en essayant de combattre la disparition de mon être cher et ma belle mère.
Ceci n'est pas convenu à tout le monde c'est-à-dire à ces autres 3 filles comme quoi il était pas encore l'heure de prendre l'air et que je n'étais plus assez présent pour tenir compagnie et m'occuper de mon beau père.
Leurs père.
Un conflit à commencer entre nous jusqu'au jour j'ai été dans l'obligation de partir de chez moi et laisser les filles s'occuper de leurs père sous le toit que nous avons acheté avec mon épouse.
Dans les années 90 2000 nous avons construit et payé avec mon épouse une concession où la demande a été établie au nom de mes beaux parents ou donc j'étais cité de pouvoir être inhumé.
Suite à ce conflit les sœurs de mon épouse ont réalisé un avenant pour ne plus que je sois nommé sur la concession donc je ne pourrai pas être aux côtés de mon épouse le jour venu pour moi entre autres elles ont reni leur sœur qui porte mon nom de famille.
J'aimerais l'exhumer dans un autre cimetière.
Dans une autre commune où j'ai l'intention de construire une concession.
Pouvez-vous m'orienter sur les démarches ?
Ou avez-vous des remarques, des conseils ?
En vous remerciant,

Par **Visiteur**, le **01/02/2022 à 22:18**

Bonjour
Je vous invite à cette lecture
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1115>